

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale**

Mercredi 1^{er} juin 2022 - 18 h15

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 h15, puis procède à l'appel des Membres

| Date de convocation : 25 mai 2022 | |
|-----------------------------------|---|
| Présents | Mmes BOBO, CANE, DAVILA, DUBOIS, DURIER, GOSELIN, LACOSTE, LEMIRE, RAZAFIMBAHINY, RIPOLL, J. SEVERAC, SIMÉON, VITET MM. FEDOU, P. SÉVERAC |
| Procurations | Mme / M. a donné procuration à Mme BRUN Mme LACOSTE |
| Absente excusée | Mmes MAINGAULT |
| Présidente | Mme SIMÉON |
| Secrétaire | Mme LEMIRE |
| Personnel administratif | La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Directeur de Projets Educatifs et Sociaux, la Responsable du Centre Social, la chargée du CCAS |
| Ordre du jour | 1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administration 3 - Modification du règlement intérieur du CCAS et des aides facultatives - Chapitre Commission Permanente 4 - Analyse des Besoins Sociaux 5 - Activités en faveur des seniors 6 - Séjour seniors en vacances 2022 - ANCV 7 - Portages des Repas 8 - Informations diverses 9 - Décisions de la Commission Permanente. Conformément à l'article 22 - chapitre 4 du Règlement Intérieur du CCAS, ce point sera débattu à huis-clos |

1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme la Présidente : c'est au tour de madame LEMIRE, si tu en es d'accord Claudine. Es-tu là dans les quinze jours, trois semaines qui suivent ? Oui, donc si vous en êtes d'accord, madame LEMIRE secrétaire de séance.

| | | |
|--|------------|----|
| Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme LEMIRE en qualité de secrétaire de séance | | |
| VOTE | Pour | 16 |
| | Contre | |
| | Abstention | |

Mme la Présidente : nous venons de valider, avec madame MOURAREAU, le fait que dorénavant, les procès-verbaux, ce sera comme les procès-verbaux du Conseil Municipal, ça sera du mot à mot. Parce que chaque fois il manque des morceaux, je crois que la secrétaire qui rédige n'a peut-être pas, ce n'est pas la secrétaire du CCAS, n'a peut-être pas la notion de ce qui est important, de ce qui ne l'est pas et ne retranscrit pas forcément de façon satisfaisante ce qui a été dit. Donc là, on va faire du mot à mot comme ça les choses seront réglées et claires pour tout un chacun. Parce que c'est vrai, que ce soit la secrétaire, le secrétaire ou la secrétaire de séance ou moi-même, quand nous relisons les PV, fatalement nous n'avons pas l'intégralité, je relis, ça me paraît correct et j'ai pas l'intégralité des propos qui ont été tenus par les uns ou par les autres. C'est vrai que celui ou celle qui a tenu les propos, et là en l'occurrence c'est monsieur FEDOU qui nous rapportait

un manque sur le PV, lui se souvient parfaitement de ce qu'il a dit et a noté le fait que ça n'y était pas. Donc on arrête de faire dans l'interprétation, dorénavant ça sera du mot à mot comme ça il n'y aura pas de discussion possible ce qui est le cas en Conseil Municipal où les PV ne sont pas repris.

2 – Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration

Mme la Présidente : approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 mars 2022, avez-vous des remarques.

Mme BOBO : après l'enregistrement c'est le même, c'est la même qualité que pour les Conseils Municipaux quand même ?

Mme la Présidente : oui.

Mme BOBO : c'est pour savoir s'ils avaient autre chose, peut-être, ils avaient des difficultés.

Mme la Présidente : non c'est la même chose. En fait, d'habitude, pour ce qui concerne les Conseils d'Administration, c'était, la secrétaire écoutait, en l'occurrence à ce moment-là c'était la secrétaire du CCAS qui le faisait et qui retranscrivait et effectivement elle avait bien conscience de ce qui devait être repris ou qui pouvait être éventuellement modifié. Enfin c'est difficile quand on fait, on ne reprend pas mot à mot parce que fatalement on peut être perfectible. Là en l'occurrence nous voyons qu'il y a des défaillances donc le plus simple ça sera in extenso, le verbatim. Donc, sur le CA du 14 mars, y a-t-il des remarques.

M. FEDOU : non, sur celui du 14 mars, juste la phrase à rajouter.

Mme la Présidente : d'accord, en l'occurrence le paragraphe en question concerne donc l'UNCCAS et la possibilité d'aide.

M. FEDOU : de financement de projet.

Mme la Présidente : d'accord, donc nous allons le rajouter il n'y a pas de problème. Donc, avec la correction de monsieur FEDOU, qui est contre, qui s'abstient ?

| | | | |
|--|------------|----|--|
| Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 mars 2022 | | | |
| VOTE | Pour | 16 | |
| | Contre | | |
| | Abstention | | |

Mme la Présidente : pour celui du 4 avril, y a-t-il des remarques.

| | | | |
|--|------------|----|--|
| Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 avril 2022 | | | |
| VOTE | Pour | 16 | |
| | Contre | | |
| | Abstention | | |

3 – Modification du règlement intérieur du CCAS et des aides facultatives – Chapitre Commission Permanente

Mme la Présidente : madame LACOSTE, ce dossier a été vu en Commission Permanente ?

Mme LACOSTE : donc, jusqu'à ce jour les conditions d'attribution des Coupons Fon'sport, pardon, on est sur les Coupons activités Fon'sport culture, modifié par délibération déjà du 16 juin 2021 étaient les suivantes. Donc, l'aide était accordée sur la tranche d'âge des 3 - 14, nous l'avions élargi l'année dernière. Nous avons enlevé la suppression des notions de valeur de 20 et 50 €, donc on est passés sur des pourcentages, et le barème retenu selon le QF du Muretain Agglo pour la restauration scolaire. Donc, c'était la base pour les pourcentages d'aide selon les tranches de QF,

sur la tranche 1 nous participons à 80 %, sur la tranche 2 à 50 % et sur la tranche 3 à 25 %. L'aide était calculée sur le reste à charge des familles, à savoir si elles avaient d'autres aides par ailleurs, que ce soit dans un Comité d'Entreprise ou les fameux 50 € que proposait l'Etat l'année dernière. Donc du coup, nous nous sommes vus en Commission Permanente et en fait nous avons changé deux choses. Nous avons décidé de ne pas le réduire à une période particulière puisque jusqu'à présent il y avait une date de début, une date de fin. Pour les demandes, on allait jusqu'au vacances d'automne, et là nous avons décidé donc de le laisser courir sur toute la période scolaire. Donc un enfant qui arriverait au mois de mars sur la Commune et qui voudrait participer à une activité, pourrait de la même manière venir nous voir et on participerait sur 80, 50 ou 25 % du reste à charge de sa cotisation. Nous avons aussi décidé de l'octroyer aux personnes de plus de 65 ans avec une aide, alors on ne l'avait pas mis en détail, si vous en êtes d'accord, nous prendrions en charge 80 % de la cotisation des plus de 65 ans non imposables. Pour rester sur les plus de 65 ans, sur la notion qu'on utilise sur les sorties ou sur ce que nous proposons au niveau du Centre Social pour les plus de 65 ans, il y a les non imposables et les imposables. Sur les non imposables nous participerions donc à 80 %, le montant le plus élevé que nous avons décidé de prendre en charge, sur le reste à charge des cotisations de ces personnes-là. Je me suis bien faite comprendre.

Mme la Présidente : je crois que tout le monde était d'accord.

Mme BOBO : je n'étais pas à la Commission, je suis désolée, mais bon ...tu n'as pas eu le temps.

Mme LACOSTE : oui, je me le suis noté, mais je n'ai pas eu le temps, je me le suis noté.

Mme BOBO : je t'ai bien écoutée, mais, ça va. Et par-contre pour les

Mme LACOSTE : toutes les activités, même l'escalade.

Mme la Présidente : et l'ARF aussi.

Mme LACOSTE : c'est une association, elle est classée en association culturelle ?

Mme la Présidente : elle est classée en association, elle touche une

Mme LACOSTE : culturelle ou sportive.

Mme la Présidente : culturelle ou sportive, d'accord.

Quelqu'un prend la parole hors micro

Mme LACOSTE : pourquoi il y a de la marche aussi, il y a ... d'autres activités.

Quelqu'un prend la parole hors micro

M. FEDOU : activités sportives et culturelles, c'est activités sportives et culturelles. Donc je veux dire l'ARF c'est ni, enfin....

Mme la Présidente : alors l'ARF, ça peut se discuter, est-ce que nous allons jusqu'à la notion de convivialité. Parce que c'est vrai que le fait de participer à la vie associative, qu'on soit sur du sport ou de la culture, ça permet de se maintenir en forme parce qu'on a du contact, parce qu'il y a des échanges, parce qu'on n'est pas isolé. Voilà donc maintenant ça risque de représenter, enfin moi je n'ai pas d'idée du montant de la cotisation à l'ARF. Peut-être Mme CANE, les membres de l'ARF là.

Quelqu'un prend la parole hors micro

Mme LACOSTE : n'oubliez pas d'ouvrir les micros quand vous parlez.

Mme la Présidente : il n'est pas forcément indispensable qu'il y ait une activité sportive. Ça peut être, moi ce que je venais de dire, simplement le fait de ne pas être isolé, de participer, d'être dans un endroit sympathique.

Mme DURIER: ... du sport cérébral aussi, du scrabble ou des activités comme ça.

Mme LACOSTE : si je peux me permettre, pour ces activités-là, il y a aussi le Centre Social, où les gens peuvent aller, si c'est pour jouer aux cartes, pour faire du scrabble, et là il n'y a pas de cotisation, ils peuvent trouver ce genre-là d'activité et ce lien social.

Mme DAVILA : c'est associatif, je trouve que c'est important quand même parce que même s'il y a le Centre Social pour jouer au scrabble et des trucs comme ça, bon. Mais ils font quand même d'autres activités, comme tu dis Françoise, c'est aussi le fait de se rencontrer.

Mme la Présidente :nous donner une idée du coût de la cotisation.

Mme CANE : 17€ pour l'année.

Mme la Présidente : c'est très symbolique, donc du coup nous excluons l'ARF du fait de la modicité de l'adhésion.

Mme LACOSTE : Françoise, monsieur FEDOU, ou je ne sais plus qui, voulait parler, non.

Mme BOBO :... moi c'était juste pour les enfants, quand tu as dit en cours d'année suite à un déménagement ou, voilà, moi je voulais poser la question, s'il y a, comme j'avais déjà posé la question, une séance de théâtre des stages, est-ce que ça rentre en ligne de compte même si, voilà l'enfant est là sur Fonsorbes, mais qu'il prend en cours d'année.

Mme LACOSTE : dans le règlement intérieur c'est marqué comme ça, il y a cotisation ou stage, mais à savoir que c'est une fois par enfant.

Mme BOBO : ça change pas, je suis d'accord.

Mme LACOSTE : si c'est pour découvrir le théâtre pour aller sur un stage, oui, oui, il n'y a pas de problème, c'est une fois par enfant et sur ce qu'ils veulent, cotisation ou stage.

Mme BOBO : D'accord. Et après, concernant les 65 ans, c'est dû à l'analyse de ...

Mme LACOSTE : alors en fait nous y avons déjà pensé parce que finalement, avant l'analyse des besoins sociaux nous nous étions déjà posé des questions sur tout ce qui était personnes âgées, intergénérationnel, il y a des choses auxquelles nous avons pensé, mais finalement ça colle très bien à ce qui est ressorti effectivement de l'analyse des besoins sociaux, enfin moi je voyais surtout le côté sportif. D'amener les gens qui n'en n'aurait pas les capacités financières, d'aller sur un club pour rencontrer des gens aussi. Donc le lien social se fait aussi, mais pour les amener vers du tai chi, de la marche, enfin voilà des choses qui pourraient leur plaire mais qu'ils n'osent pas faire. C'est toujours ça, aller au-delà de ce qu'ils peuvent, les inciter, disons à aller vers des pratiques sportives et culturelles, bien entendu s'ils ont envie de se mettre à la peinture, au théâtre ou au chant.

M. FEDOU : la communication va se faire par quel biais ? toujours pareil, le forum des associations, tous en sport ...

Mme LACOSTE : oui, et la Communication attend notre petit descriptif pour le faire passer dans le Fonsorbais de juin, elles ont attendu au dernier moment pour que nous puissions communiquer là-dessus.

Mme la Présidente : est-ce qu'on a envoyé les courriers pour la sortie de septembre ?

Quelqu'un prend la parole hors micro

Mme la Présidente : je crois qu'il faut faire un flyer spécifique, puisque de toute façon les courriers vont partir et vont être distribués à l'ensemble des plus de 65 ans, on joint au courrier sortie un flyer concernant la proposition qui est faite aujourd'hui.

Mme LACOSTE : très bien.

Mme la Présidente : plus nous communiquerons, plus nous aurons des chances de toucher les cibles que nous visons, merci.

| | | | |
|---|------------|----|--|
| Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Modification du règlement intérieur du CCAS et des aides facultatives – Chapitre Commission Permanente | | | |
| VOTE | Pour | 16 | |
| | Contre | | |
| | Abstention | | |

4 – Analyse des Besoins Sociaux

Mme la Présidente : vous avez été tous destinataire des derniers documents qui nous ont été fournis suite aux différentes étapes, que nous n'allons pas re décliner, qui nous ont été fournis par le Bureau d'études STRATER. Donc nous avons invité l'ensemble des partenaires, puisqu'il était prévu une restitution à l'ensemble des partenaires, ça va se faire demain au CCAS. Derrière, l'idée c'est de travailler ensemble, peut-être une dernière fois, sur les pistes d'actions que nous pourrions définir par-rapport à ce qui a été proposé. Donc, voir ensemble sur quelles pistes, celles qui nous paraissent prioritaire, celles qui nous paraissent faisables, que nous sommes, que nous serions en capacité de porter et faire travailler les services, pour qu'ils nous préparent des fiches action pour la mise en œuvre des actions en question. Voilà où nous en sommes aujourd'hui de la réflexion pour ce qui concerne l'ABS. Donc l'idée ça serait de sortir une, deux fiches action pour chacun des trois thèmes et que nous soyons capables de mettre en œuvre rapidement, être en capacité de voir les moyens nécessaires, financiers, humains et voir comment nous pouvons lancer ça. L'idée c'est celle-là, c'est-à-dire ne pas attaquer très large, essayer d'être raisonnable et de se poser sur deux actions, peut-être par thème, à voir, mais, le cibler. Donc, si vous en êtes d'accord, nous partirons là-dessus, nous faisons la restitution, nous commençons à réfléchir peut-être chacun de notre côté pour savoir qu'elles seraient les pistes qui sont les plus importantes, ou les plus intéressantes à destination des différentes populations ciblées, seniors, jeunes et autres puisque dans le bien vivre ensemble, ça concerne tout le monde, et puis essayer de se lancer là-dessus. Est-ce que la démarche vous paraît correcte ?

Mme BOBO : peut-on mettre, alors je sais que c'est difficile pour organiser tout ça, les réunions le soir, parce que voilà, en travaillant c'est ingérable, même aujourd'hui le micro-crédit, c'est pas possible que nous y participions.

Mme la Présidente : je sais bien, mais s'il y a des techniciens ...

Mme LACOSTE : pour le micro-crédit j'avais expliqué, nous avons essayé de le mettre en fin de journée, nous n'avons pas pu, mais pour l'ABS nous verrons le soir bien sûr.

Mme BOBO : autrement nous pouvons mettre que des personnes qui sont retraitées dans les commissions, c'est pas possible, les personnes en activité.

Mme LACOSTE : nous avons toujours essayé de fonctionner comme ça.

Mme BOBO : je sais que nous avons des heures, mais je veux dire le quota d'heures n'est pas énorme, donc les employeurs ils ne nous détachent pas plus que le quota d'heure, ça c'est sûr.

Mme LACOSTE : nous avons toujours essayé de faire comme ça Françoise, là nous n'avons pas pu.

Mme BOBO : ... l'ABS, ça a été compliqué ... toujours en journée.

Mme LACOSTE : oui mais c'est la même raison, c'est comme pour le micro-crédit cet après-midi, il y a des intervenants extérieurs qui ne travaillent pas, ils ne viennent pas au-delà de 17 heures. Donc nous n'avons pas eu le choix non plus. Sitôt que nous aurons le choix et quand nous sommes entre nous, les Commissions nous les faisons le soir et nous les ferons le soir pour discuter de l'ABS bien sûr.

M. FEDOU : pour ces fiches actions, il faut que nous vous fassions des propositions où ?

Mme la Présidente : je crois que ce qu'il peut être fait, chacun d'entre nous regardons les réflexions qui ont été portées par-rapport aux différents documents que vous avez et peut-être définir une ou deux actions pour chacun des trois thèmes. Nous nous revoyons ensemble le soir à 18 heures ou 18 heures 30 pour échanger sur ce qui a été relevé par chacun d'entre nous et nous essayons de trouver un compromis pour tirer deux actions et nous faisons travailler les services. Est-ce que cela vous convient ?

M. FEDOU : oui. Parce que nous avons commencé à travailler nous aussi sur certaines actions, donc nous pouvons commencer à vous faire part de certaines choses.

Mme la Présidente : d'accord. Je ne sais pas si une date a été fixée pour un prochain CA en juin.

Quelqu'un prend la parole hors micro

Mme la Présidente : donc, le dissocier peut-être d'un Conseil d'Administration parce qu'on sera sous une autre forme.

Quelqu'un prend la parole hors micro

Mme la Présidente : oui, prévoir une réunion spécifique. Donc nous essayons de caler ça fin juin peut-être, ça permettrait d'avancer.

M. FEDOU : cette rencontre avec les partenaires, il n'y a que vous demain, nous sommes invités nous aussi ?

Mme la Présidente : si vous voulez, bien sûr oui.

Mme LACOSTE : c'est en fait les réunions du jeudi et du vendredi auxquelles malheureusement vous n'avez pas pu participer. Nous avons invité à nouveau tous les participants, puisqu'ils ont donné des infos pour leur faire la restitution, leur dire, voilà tout ce que vous nous avez dit, voilà comment ça a été traduit, et leur faire un retour. Donc demain matin au CCAS.

M. FEDOU : d'accord.

Mme la Présidente : à 9 heures 30.

5 - Activités de faveur des séniors

Mme la Présidente : concernant le goûter dansant, je n'ai pas pu rester, mais manifestement les participants ont été très contents de la façon dont ça s'est déroulé. Donc peut-être Christine, toi qui y a été.

Mme LACOSTE : effectivement je l'ai trouvé très réussi. Nous avons eu des retours écrits, des personnes qui étaient vraiment enthousiastes quand nous sommes passés entre les tables. Tout le monde était content, c'était, c'est vrai, un spectacle de qualité. Il y avait le spectacle cabaret, ensuite il y a eu un goûter, et puis une petite animation dansante. Je ne sais pas si les participants veulent rajouter quelque chose.

Quelqu'un prend la parole hors micro

Mme la Présidente : nous avons même reçu, comme dit Christine, des gens qui nous ont écrit en Mairie pour nous dire merci beaucoup, c'était très sympathique, on a passé un bon après-midi, à refaire, etc ... c'est vrai que ça fait plaisir. Donc, il y a le bilan financier.

Mme LACOSTE : donc, pour le spectacle cabaret, nous avons eu 84 participants payants, 63 gratuits, donc un total de 147. Les dépenses, il y en a eu pour 4 235 € et les recettes 804 €. Donc restait à la charge du CCAS 3 431 €. C'était le budget que nous nous étions fixé, nous sommes restés raisonnables et pour avoir un bon résultat. Donc, voilà nous sommes contents.

Mme la Présidente : ça fait du 23 € par personne.

Mme la Présidente : alors la suite c'est la journée détente 2022 en Ténarèze. J'ai découvert, je ne connaissais pas cette région-là, Ténarèze.

Mme LACOSTE : alors, comme je l'ai expliqué à la Commission Activités, il y avait deux propositions qui étaient faites, Villemur-sur-Tarn et la journée à Condom. Alors c'est vrai que la journée à Condom a déjà été faite il y a quelques temps, pas exactement sous la même formule, mais les participants à la Commission, se sont dits que Villemur-sur-Tarn, il fallait faire deux groupes. Donc un groupe qui visitait le matin et un groupe qui visitait l'après-midi. Nous nous sommes dit qu'après le repas de midi, repartir sur une visite ça serait peut-être un peu fatiguant. Donc nous avons préféré en fait partir à Condom à cause de la chaleur éventuelle, au 14 septembre. Donc, il y a une visite, et ensuite l'après-midi il y a une visite des chais de la Maison Aurian, avec une dégustation d'armagnac. Le tarif comprend la visite guidée de la Cité épiscopale de Condom pendant une heure trente, le déjeuner au restaurant Le Continental, le déjeuner des chauffeurs, la visite et dégustation d'armagnac à la Maison Aurian.

Mme la Présidente : ils ne vont pas à Larressingle non plus.

Mme LACOSTE : et non la dernière fois, c'était Larressingle et finalement nous nous sommes dit, pourquoi pas une prochaine fois aller à Larressingle et faire autre chose. Enfin voilà, il y a plein d'opportunités possibles.

Mme DAVILA: il fallait circuler en car de nouveau parce que la dernière fois, nous l'avions fait, pour Larressingle, parce que le chai était sur place, là où nous avons mangé. Donc, c'était par rapport à la fatigue.

Mme BOBO : beaucoup qui étaient fatigués, d'ailleurs, et qui se sont arrêtés, oui, après le restaurant, ils n'ont pas fait.

Mme la Présidente : c'est vrai que quand je vois une heure trente de visite le matin, bon c'est vrai qu'il y aura possibilité de s'asseoir sans aucun doute dans la cathédrale, etc ..., mais au moins il faut prendre ça en considération. OK, donc le 14 septembre en Ténarèze.

6 – Séjour séniors en vacances 2022 - ANCV

Mme la Présidente : là aussi il faudra peut-être des séniors en forme, parce qu'il y a beaucoup de choses à visiter, ça devrait être là aussi une belle semaine. Mme LIDOS, vous voulez le présenter, s'il vous plaît.

La Responsable du Centre Social : donc cette année, les participants ont décidé, ont choisi Mimizan. Pour une première cette année, nous avons pris une formule huit jours. Nous avons voté. Jusqu'à présent on partait cinq jours, quatre nuits, et là on va partir huit jours, sept nuits. Il n'y a pas beaucoup de différence entre les deux prix. Donc nous tentons ça cette année. Départ dimanche, du 18 septembre au 25 septembre. Le programme, je ne sais pas si je vous le détaille. C'est arrivée en fin d'après-midi le jour un, donc le dimanche.

La Responsable du Centre Social : madame GOSELIN accompagne le groupe.

Mme la Présidente : merci Corinne, ta présence est toujours très appréciée.

La Responsable du Centre Social : nous avons réservé cinquante places, il reste cinquante places sur le village vacances, nous avons fait les devis pour un bus de cinquante places.

Mme la Présidente : avec des tarifs qui sont hyper intéressants, pour huit jours.

La Responsable du Centre Social : c'est 410 € le séjour, et quand on est non imposables, il y a une subvention de 180 € qui est donnée par l'ANCV. N'hésitez pas à en parler, il y a de la place.

Mme la Présidente : peut-être qu'il faut en parler aussi sur notre petit flyer supplémentaire. A envoyer des courriers, autant, on met deux feuille A4, si on ne met pas un petit flyer. Mais, il me semble qu'envoyer des courriers à l'ensemble des plus de 65 ans, donnons-leur le maximum d'informations. Après, peut-être qu'à proposer une semaine comme celle-là, un tarif comme celui-ci, peut-être que nous aurons plus de demandes que de places possibles. Alors je ne sais pas sur quels critères, nous ferons peut-être comme au Muretain Agglo, c'est-à-dire, nous privilégierons ceux qui ne sont jamais partis.

La Responsable du Centre Social : c'est vrai, juste avant le COVID, le dernier séjour avant le COVID on était cinquante, nous n'avons refusé personne, mais nous nous sommes déjà posé la question et nous avons dit priorité au primo partant.

Mme la Présidente : ça paraît logique.

La Responsable du Centre Social : l'année dernière il y a eu trente-deux personnes, c'est ça, donc normalement on devrait passer.

Quelqu'un prend la parole hors micro

La Responsable du Centre Social : trente-cinq, merci.

Mme la Présidente : tant mieux si nous sommes victime de notre succès.

M. FEDOU : mais sachant que les tarifs sont très, très attractifs quand même, donc ...

Mme la Présidente : oui, oui sur huit jours, indéniablement.

M. FEDOU : et comme, les familles quand même, même les personnes âgées, sont en difficulté, peut-être que ça sera une bouffée d'espoir pour eux, pour partir en vacances.

La Responsable du Centre Social : après, ce qui les arrange, ce qui les intéresse, c'est vraiment une prise en charge de Fonsorbes et être portés comme ça et ne pas avoir à se soucier du transport. Parce qu'il y en a certains qui sont alertes et qui pourraient partir seul, parce que c'est, ce programme ANCV, on peut le faire de façon personnelle, c'est libre, c'est ouvert à toutes les personnes. Mais cette prise en charge par le CCAS avec un bus, donc nous organisons plusieurs rencontres auparavant, avant le départ pour qu'ils fassent connaissance et ça les intéresse. Au niveau du prix, nous faisons une participation pour les personnes qui sont imposables, nous faisons une participation aux frais de transport, et donc jusqu'à présent elle était de 22 € et vu les augmentations d'essence, etc ... nous vous proposons de le passer à 25 € et le transport est gratuit pour les personnes non imposables et par-contre pour les gens extérieurs, parce que, d'abord c'est priorité aux Fonsorbais, et s'il reste des places, on accepte les gens en extérieur. Ils payent cinquante euros le transport aller-retour. Alors jusqu'à Mimizan, ça ne fait même pas, ça paye même pas le train.

Mme la Présidente : donc là aussi nous communiquons.

| | | | |
|--|------------|----|--|
| Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Séjour séniors en vacances 2022 - ANCV | | | |
| VOTE | Pour | 16 | |
| | Contre | | |
| | Abstention | | |

7 - Portage des Repas

Mme LACOSTE : vous avez eu l'information sitôt que nous l'avons eue. Nous avons eu le plaisir d'apprendre que Cap Saveurs pouvait nous refaire les repas sur Fontenilles, à partir du 16 mai, nous sommes revenus au système précédent. Nous en sommes contents et du coup j'ai demandé les retours qu'il pouvait y avoir, pour voir si les gens avaient vu la différence ou pas. Il y a déjà beaucoup plus de choix. Il y a des choses qui ont été proposées, qui n'avaient jamais été proposées. Quand c'était fait à Montauban, enfin je pense que c'est vraiment une bonne chose qu'ils aient pu revenir sur Fontenilles.

Mme BOBO : la différence est nette. Moi j'avais vu les deux, j'avais eu l'occasion de voir, il n'y a pas photo.

Mme LACOSTE : c'était pas leur cœur de métier à Montauban.

Mme BOBO : non. Mais bon, j'ai dit de toute façon qu'ils n'avaient pas de laboratoire spécifique, ils n'étaient pas ...

Mme LACOSTE : de toute façon ils font du repas, ils n'ont pas créé cette structure pour nous, mais par-contre le portage du repas, enfin, ils ne le faisaient pas pour du portage.

Mme BOBO : non, mais, alors le portage c'est une chose.

Mme la Présidente : c'est la qualité.

Mme BOBO : c'était la qualité.

Mme LACOSTE : je me suis mal exprimée.

Mme BOBO : quand on prend une boîte de petits pois et qu'on la divise en dix, je veux dire, voilà, il n'y a pas un lardon, il n'y a pas un oignon, enfin je dis, il n'y a pas, c'est pas le portage, c'est la qualité, carrément.

Mme LACOSTE : et donc à ce jour, il y a trente-six bénéficiaires, du portage.

Mme BOBO : par-contre excusez-moi. Donc là, ça repart pour combien de temps ?, pour un an ?, jusqu'à quand on ?

Mme LACOSTE : je pense qu'on est, enfin nous sommes restés sur le même contrat.

Mme BOBO : oui.

Mme LACOSTE : donc le contrat que nous avons signé en février.

Mme BOBO : d'accord.

Mme LACOSTE : donc on repart jusqu'en février de l'année prochaine.

Mme BOBO : d'accord.

Mme LACOSTE : rien n'avait été modifié.

Mme la Présidente : et c'est renouvelable.

Mme LACOSTE : oui.

Quelqu'un prend la parole hors micro

Mme la Présidente : peut-être que les tarifs ...

Mme BOBO : c'était là ma question. Peut-être que, comme nous en avons parlé, ça risquait d'augmenter.

Mme LEMIRE : c'était pas pour trois ans, la période.

Mme LACOSTE : non, je crois, puisque nous avons dit que nous ferions une première évaluation dès avril pour voir si nous le rompions.

Mme BOBO : et qu'après on allait modifier justement pour ne pas faire tous les ans l'appel d'offres, si ça fonctionnait nous irions sur deux ou trois ans si c'était possible.

8 – Informations diverses

Arrêté de régie de recettes

Mme la Présidente : en date du 19 mai, il a été décidé de modifier l'arrêté du CCAS du 17 novembre 2015 portant sur la régie de recettes pour l'encaissement des produits issus des diverses manifestations du CCAS, les sorties du Centre Social et de la location des jardins partagés. Donc nous avons ajouté l'encaissement de dons divers au CCAS et nous avons modifié l'appellation de cette régie, dorénavant elle s'appelle divers produits CCAS Fonsorbes. Cette régie est installée au pôle social, auprès du service administratif du CCAS de Fonsorbes et le régisseur encaisse donc désormais les produits suivants : les participations aux diverses manifestations du CCAS, les participations au sorties du Centre Social, la location des jardins partagés et les dons divers. Ça c'est une info, et donc à moins que vous ayez des points particuliers, nous allons passer aux décisions de la Commission Permanente.

Mme BOBO : oui, moi j'avais une petite question, c'est par-rapport aux analyses des besoins sociaux. Vous avez pris déjà certaines décisions, je pense, par-rapport à certains points. Ben oui, parce que j'ai reçu les documents pour la Commission du Personnel et justement il y a un agent pour l'accompagnement informatique.

Mme LACOSTE : non, c'était bien avant ça en fait, quand nous avons eu, enfin vous m'arrêté si, mais c'est un projet, c'est un financement de l'Etat et donc nous avons profité de ça pour se positionner sur un agent

Mme BOBO : d'accord, je pensais que c'était dû à l'analyse. D'accord, bon ça peut être sorti de là aussi.

M. SEVERAC : c'est un poste d'aidant numérique, en réponse à l'action de l'Etat, qui finance une grosse partie, là sur deux, trois ans, qui est inscrite au budget. Ça rencontre la problématique de l'ABS et tant mieux. Ce n'est pas anormal non plus, parce que les besoins du territoire nous les rencontrons de diverses manières et ils se croisent. Mais ce n'est pas lié aux décisions ou aux propositions de l'ABS directement. Il peut y en avoir d'autres d'ailleurs du même type.

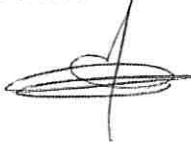
Mme LACOSTE : c'est vrai que ça rejoint bien finalement, ce qui est ressorti de l'ABS, mais ce n'était pas suite à.

Mme BOBO : oui, l'analyse, d'accord.

Mme la Présidente : s'il n'y a pas d'autres remarques, donc je passe aux décisions de la Commission Permanente. Mesdames si vous voulez bien quitter la salle puisque on est sur le huis clos. Merci à vous, bonne soirée.

La séance prend fin à 18h50

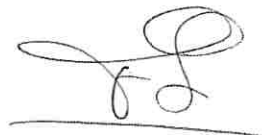
La Secrétaire de séance,



Mme LEMIRE Claudine



Madame la Maire,
Présidente du CCAS



SIMÉON Françoise